

Nous savons maintenant que le gouvernement des États-Unis a protesté officiellement et vigoureusement contre cette mesure. On n'a même pas accusé réception de sa première note du 26 juin; c'est ce que nous savons maintenant. A sa seconde note de protestation du 3 septembre, on n'a pas répondu avant le 24 octobre. Lors de la discussion qui a eu lieu précisément à ce sujet à la Chambre des communes le 3 septembre dernier, le ministre avait entre les mains, je suppose, une ou deux notes de protestation du gouvernement des États-Unis au sujet de cette mesure législative.

L'hon. M. Nowlan: Le ministre n'avait pas de notes devant lui lorsque la question a été soulevée.

M. McIlraith: Ses collègues en avaient.

L'hon. M. Nowlan: Ses collègues n'en avaient pas non plus.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, ces notes ont été publiées depuis. Datées respectivement du 26 juin et du 3 septembre, elles traitent toutes les deux des mesures anti-dumping dont le ministre du Revenu national a saisi la Chambre. Le ministre prétend maintenant ne pas avoir eu sous les yeux ces notes de protestation. Certes un gouvernement qui, à l'en croire, veille avec tant de soin sur ses relations avec les États-Unis, qui insiste tellement sur la question de consultations touchant les problèmes d'intérêt commun, ceux du commerce notamment, devrait pouvoir répondre en quatre mois à une note américaine de cette importance. Le gouvernement pourrait certes déférer ces notes au ministre qui présente à la Chambre des projets de loi intéressant ce sujet. Le ministre soutient aujourd'hui qu'il n'a jamais eu la note. J'allais me plaindre de ce qu'il n'avait pas soumis ces notes à la Chambre lorsqu'elle a été saisie du projet de loi, mais si je comprends bien maintenant, le ministre n'en savait rien.

Dans la réponse qu'il a finalement donnée aux États-Unis en octobre, notre gouvernement s'est engagé de façon nette quatre mois après que la loi eut été votée. Je me demande ce qui se serait passé si les États-Unis nous avaient traités de telle façon. Le gouvernement a fait savoir de façon claire que le nouvel article 38 de la loi sur les douanes ne serait pas utilisé contre les États-Unis. Mais comment sera-t-il utilisé? Doit-on établir une disparité de traitement dans l'application de cette disposition? Y aura-t-il, en l'occurrence, inégalité de traitement défavorable au Commonwealth? L'article ne doit pas être utilisé contre les États-Unis. Mais s'il doit être utilisé contre quelqu'un d'autre, alors il y a inégalité de traitement.

Cela m'amène à la conférence du Commonwealth, qui a été tenue en septembre dernier à Montréal. Cette conférence, si vous me permettez de le préciser ici, était l'une d'une série de conférences qui ont été tenues depuis la seconde guerre mondiale, mais non au palier des premiers ministres. La convocation de cette conférence,—non plus que ses résultats,—n'avait rien d'exceptionnel. Son communiqué renfermait l'alinéa suivant que la Chambre, j'en suis sûr, écoutera avec le plus vif intérêt, étant donné qu'elle a pu l'avoir oublié depuis. Cet alinéa figure d'ailleurs dans le discours du trône:

On s'est entendu dans une grande mesure sur les questions économiques et commerciales. Cela a conduit le Royaume-Uni et d'autres pays à prendre des décisions d'une grande portée en vue de rétablir la convertibilité de leurs devises et de supprimer les restrictions aux importations.

En d'autres termes, c'est la conférence du Commonwealth tenue à Montréal qui a incité le gouvernement français, le gouvernement belge, le gouvernement allemand et les gouvernements de divers autres pays à rétablir la convertibilité de leurs devises. Cela, monsieur l'Orateur, est une autre déclaration notoirement équivoque et inexacte.

La conférence de Montréal a été, il va sans dire, une réunion utile, comme le sont toutes les réunions des pays du Commonwealth. Entre autres choses, comme le président aurait déclaré, paraît-il: "Il est utile que nous, ministres, ayons l'occasion de nous connaître davantage." Lorsque nous étions au pouvoir, il y a eu beaucoup plus de conférences de cette sorte,—y compris des conférences au palier des premiers ministres,—au cours d'une période de dix ans, qu'il n'y en avait jamais eu auparavant dans notre histoire.

L'hon. M. Fleming: Et à chacune d'elles, vous n'avez avancé à rien.

L'hon. M. Churchill: Vous n'avez guère mentionné le Commonwealth.

L'hon. M. Pearson: Pour utile qu'ait été la récente conférence, à vrai dire elle avait autant à voir aux questions récentes de convertibilité des devises européennes que la révolution de Cuba. Si cette conférence,—pour reprendre les termes mêmes du discours du trône,—a amené les récentes mesures européennes relatives à la convertibilité des devises, pourquoi le communiqué de la conférence canado-américaine, émis le 7 janvier, il y a quelques semaines à peine,—et quelque peu plus honnête dans son appréciation de la conférence du Commonwealth, dans son appréciation des rapports de la conférence de Montréal avec la question de la convertibilité,—signale-t-il tout simplement que l'accord de Montréal ne fait que laisser